



Résolution 870 (1986)¹

Révolution biogénétique en agriculture - un bienfait ou une malédiction ?

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Sachant que la biogénétique agricole moderne - qui est centrée sur les améliorations apportées par l'homme à la structure génétique des plantes et des animaux d'élevage - peut largement contribuer à accroître la productivité agricole et à réduire la faim dans le monde ;

Consciente aussi des difficultés qu'entraînent pour cette science importante la complexité des structures et des interactions génétiques, et le fait que l'amélioration d'une propriété provoque souvent l'affaiblissement d'une autre propriété, modifiant la productivité et la viabilité de la plante ou de l'animal

Redoutant que l'emploi de quantités accrues d'herbicides, de pesticides, d'insecticides et d'engrais artificiels, nécessaires à la culture de nombreuses variétés végétales ayant fait l'objet d'améliorations génétiques, n'ait des effets néfastes sur le sol, sur les nappes phréatiques et, en fin de compte, sur la santé humaine ;

Espérant, en revanche, que cette science conduira finalement à l'élaboration de variétés qui seront de moins en moins tributaires des produits susmentionnés, et qui pourront également servir de matières premières pour différentes activités industrielles ;

Consciente des conséquences que des augmentations considérables de la productivité agricole, dues aux améliorations génétiques, pourraient avoir pour les marchés alimentaires et pour la situation économique des communautés agricoles dans les régions défavorisées ;

Préoccupée par le rétrécissement de la base génétique d'un grand nombre de plantes, résultant de l'amélioration génétique des souches les plus appréciées, et alarmée par la disparition rapide de la surface du globe de nombreuses espèces animales et végétales, avec les effets désastreux à long terme qui pourront en résulter pour la vie sur notre planète ;

Invite les gouvernements des États membres :

1. à veiller à ce que la recherche biogénétique appliquée à l'agriculture tienne compte des intérêts économiques et sociaux des agriculteurs, et respecte leur indépendance et leur mode de vie traditionnels ;
2. à se préoccuper davantage des dangers pour l'environnement des méthodes de production associées aux cultures modernes, qui menacent notamment la qualité du sol et des nappes phréatiques, et de la nécessité de continuer à fournir aux consommateurs des produits alimentaires sains et de haute qualité ;
3. à accroître au niveau européen la coopération et l'harmonisation des politiques en matière de recherche biogénétique agricole, afin de permettre à l'Europe de ne pas se laisser distancer par les pays industrialisés d'autres régions du monde ;

1. Voir [Doc. 5573](#), [Doc. 5573](#), rapport de la commission de l'agriculture. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 6 novembre 1986.



4. à soutenir davantage les efforts déployés pour sauvegarder le patrimoine de variétés génétiques végétales et animales dans le monde, et notamment les travaux utiles mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Groupe international des ressources génétiques végétales (GIRGV), et à apporter une aide accrue à l'élaboration de variétés particulièrement adaptées aux conditions régnant dans le tiers monde ;
5. à soutenir davantage les efforts déployés pour sauvegarder le patrimoine de variétés génétiques végétales et animales dans le monde, et notamment les travaux utiles mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Groupe international des ressources génétiques végétales (GIRGV), et à apporter une aide accrue à l'élaboration de variétés particulièrement adaptées aux conditions régnant dans le tiers monde ;
6. à accroître l'aptitude des pays du tiers monde à sauvegarder et à développer leur propre patrimoine génétique végétal et animal grâce à l'établissement de centres de recherche et à une mise en commun plus efficace de l'information.